Aides au transport

Se déplacer avec le forfait Améthyste

Pour les personnes sans activité professionnelle âgées de plus de 65 ans

Les personnes sans activité professionnelle âgée de plus de 65 ans et non assujettie à l'impôt sur le revenu peuvent bénéficier du forfait améthyste 4-5. Il s'agit d'un abonnement annuel qui permet de voyager sur les réseaux SNCF et RATP et sur le réseau routier OPTILE des zones 4-5 d'Ile-de-France ainsi que dans toutes les zones (1 à 5) les week-ends et jours fériés.

Pour les anciens combattants sans activité professionnelle âgé de plus de 65 ans et les veuves de guerre

Les anciens combattants sans activité professionnelle âgé de 65 ans et plus (sauf titulaire carte « pensionné de guerre » double barre rouge ou double barre bleue) et les veuves de guerre sans activité professionnelle titulaire d'une pension peuvent bénéficier du forfait améthyste 1-5. Il s'agit d'un abonnement annuel qui permet de voyager sur les réseaux SNCF et RATP et sur le réseau routier OPTILE des zones 1-5 d'Ile-de-France.

Pour adhérer au forfait Améthyste, télécharger et remplissez le formulaire correspondant à votre situation ci-dessous et rapprochez-vous du service Social de la mairie.

TÉLÉCHARGER

dt-23-aide-au-transport-personnes-agees-amethyste.pdf (169 Ko)

dt-23-aide-aux-transport-ancien-combatants-amethyste.pdf (200 Ko)

ALLER PLUS LOIN

- Maintien à domicile
- Recensement plan canicule et grand froid
- Aides et accompagnement médico-social